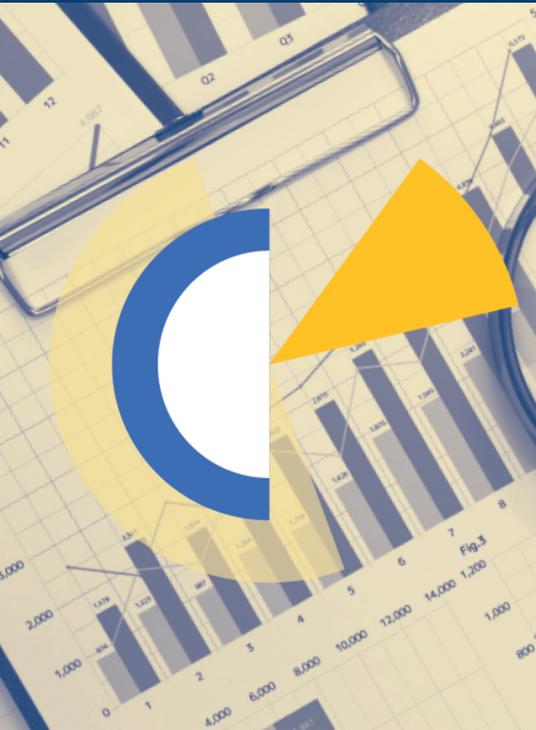


Trajectoires d'emploi des éducateurs sportifs salariés en France : des profils variés pour des parcours diversifiés

Insee Analyses Bretagne • n° 110 • Juillet 2022



En France, les salariés occupant des postes d'éducateurs sportifs sont plus jeunes que l'ensemble des salariés et sont majoritairement des hommes. Il est possible de déterminer cinq groupes en fonction de leurs parcours professionnels entre 2009 et 2018.

Pour 17 % d'entre eux, ce métier constitue leur activité principale de manière durable. Ils sont en moyenne plus âgés que les autres et travaillent principalement soit dans la fonction publique, soit dans le secteur privé avec un contrat à durée indéterminée.

Près d'un tiers des éducateurs sportifs salariés (30 %) changent de profession durant cette période. Cette reconversion s'accompagne souvent d'un salaire plus élevé ou d'un contrat plus stable.

Un éducateur sportif salarié sur dix (11 %) exerce également cette profession de manière durable, sans que ce soit forcément son activité principale. La part du sport dans les heures de travail de ces salariés augmente souvent au fil des années.

Dans près d'un cas sur quatre (24 %), le métier d'éducateur sportif n'est exercé que durant quelques années, principalement à titre secondaire. Le plus souvent, les salariés concernés ne restent pas plus de deux ans dans le métier. Enfin, un certain nombre d'éducateurs sportifs salariés (18 %) choisissent de quitter toute activité salariée, que ce soit pour se lancer dans une activité indépendante ou pour une autre raison.

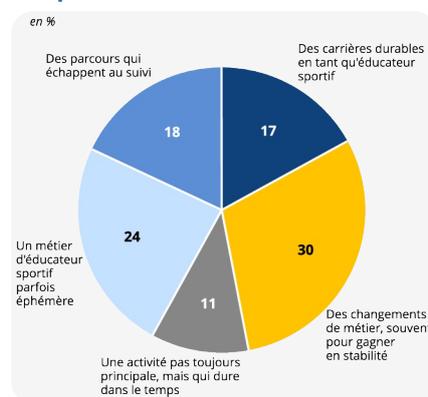
En 2018, 141 000 salariés occupent au moins un poste d'éducateur sportif en France ► **encadré 1** ► **sources**. Deux tiers d'entre eux (67 %) sont des hommes. Ces salariés sont plutôt jeunes, puisque 41 % d'entre eux ont moins de 30 ans et 65 % ont moins de 40 ans ► **encadré 2**.

Le plus souvent, ces éducateurs cumulent plusieurs postes, dans les métiers de l'encadrement sportif ou en dehors. Malgré cela, deux éducateurs sportifs salariés sur trois (68 %) effectuent moins de l'équivalent d'un temps plein annuel. Ils sont par ailleurs généralement moins bien rémunérés que l'ensemble des salariés : leur salaire annuel net moyen, en cumulant l'ensemble de leurs postes, est ainsi inférieur à 18 000 €, alors qu'il approche les 21 000 € pour l'ensemble des salariés.

Cette photographie masque toutefois des parcours professionnels très divers. Le suivi de l'activité salariée, année après année, d'un panel de salariés occupant au moins un poste d'éducateur sportif en

2009, permet de mettre en avant cinq types de parcours professionnels dans les métiers de l'encadrement sportif ► **figure 1** ► **méthodologie**.

► 1. Répartition des éducateurs sportifs salariés selon leur type de parcours



Source : Insee, panel tous salariés 2009-2018.

Des carrières durables en tant qu'éducateur sportif : un cas sur six

Le métier d'éducateur sportif constitue une activité principale de manière durable au fil des années pour 17 % des salariés ayant au moins un poste d'éducateur sportif en 2009. Ces salariés sont plus âgés que ceux des autres types de parcours : ils ont en moyenne 42 ans en 2009, alors que la moyenne d'âge de l'ensemble des éducateurs sportifs salariés est de 33 ans.

Parmi eux, 56 % n'occupent qu'un seul poste durant l'année 2009, et les salariés occupant plusieurs postes sont de moins en moins nombreux année après année. Les éducateurs sportifs ayant ce type de parcours ont, dans près de neuf cas sur dix, un poste principal dans la fonction publique ou en contrat à durée indéterminée (CDI) dans le secteur privé ► **figure 2**.

En partenariat avec :

Cette étude a été réalisée par l'Insee Bretagne, en partenariat avec les délégations régionales académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (Drages) du rectorat de l'académie de Rennes et du rectorat de l'académie de Nantes, et avec la direction des Sports du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques.

Encadré 1 – Educateur sportif : une profession réglementée

Un éducateur sportif est une personne titulaire d'un diplôme ou d'une qualification professionnelle permettant l'enseignement, l'animation, l'encadrement d'une activité physique ou sportive (APS), ou d'être entraîneur dans le domaine de cette activité. Il intervient auprès d'individus ou de groupes de publics variés (jeunes, adultes, débutants, expérimentés, personnes en situation de handicap...) pour la découverte, le loisir ou à des fins compétitives. Les réalités professionnelles des éducateurs sportifs sont plurielles et sont en partie conditionnées par les prérogatives associées à chaque qualification possédée par l'éducateur.

La profession d'éducateur sportif est réglementée et soumise à différentes obligations et formalités précisées par le Code du sport. Tout éducateur sportif souhaitant exercer son activité contre rémunération a une obligation légale de se déclarer auprès du représentant de l'État du département d'exercice. Cette déclaration conduit, lorsque l'ensemble des conditions nécessaires sont réunies, à la délivrance d'une carte professionnelle.

Plusieurs filières de formations (liste non exhaustive) permettent l'acquisition d'une qualification autorisant l'encadrement contre rémunération :

- les brevets et diplômes délivrés par le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques,
- les diplômes universitaires, filière Sciences et techniques des activités physiques et sportive (STAPS), délivrés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- les titres à finalité professionnelle (TFP) délivrés par d'autres ministères, des fédérations sportives ou autres organismes,
- les certificats de qualification professionnelle (CQP) des branches du sport, du golf et des entreprises équestres,
- la mention complémentaire « encadrement secteur sportif » associée à des baccalauréats professionnels et délivrée par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Ces diplômes sont aussi accessibles par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

L'objectif de cette étude est de mieux connaître les parcours professionnels des éducateurs sportifs et leur durée de carrière. Les présents résultats et la caractérisation de profils viendront alimenter les réflexions des différents acteurs de la formation professionnelle, dont les services du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, dans leurs politiques de formation, de certification, de développement de l'emploi sportif, de professionnalisation et de sécurisation des parcours des éducateurs sportifs.

Cette analyse est menée à partir du suivi d'un panel de salariés, dont l'effectif n'est pas suffisant pour obtenir des données pertinentes à l'échelle régionale. Cette étude produit donc des résultats pour l'ensemble de la France. Néanmoins, la répartition des salariés entre les différents types de parcours diffère peu selon les régions.

Parmi eux, six sur dix conservent le même employeur principal sur l'ensemble de la période de 2009 à 2018, tandis que deux sur dix en changent une fois. Cet employeur principal a le plus souvent une activité dans l'administration publique générale ou dans les activités des clubs de sport.

En 2009, le salaire annuel net total de ces éducateurs sportifs, tous postes cumulés, est en moyenne de 18 900 €. Ces revenus sont issus à plus de 95 % du métier d'éducateur sportif et augmentent progressivement pour atteindre 22 600 € en 2018. Le nombre moyen d'heures rémunérées augmente quant à lui plus lentement, impliquant une hausse progressive du salaire horaire net moyen, qui s'établit à près de 15 € en 2018.

Si ces parcours sont plutôt stables et continus, un salarié sur cinq de cette catégorie rencontre une rupture d'une année dans son parcours. Parmi eux,

10 % n'exercent aucune activité salariée pendant cette année, alors que les autres exercent principalement les métiers de professeur d'enseignement général des collèges et d'animateur socioculturel et de loisirs. 17 % de ces salariés perçoivent des indemnités de chômage pendant cette interruption dans leur parcours.

Des changements de métier, souvent pour gagner en stabilité : trois salariés sur dix

Parmi les salariés exerçant le métier d'éducateur sportif en tant qu'activité principale, certains choisissent de changer de métier, de manière durable, le plus souvent pour gagner en stabilité dans leur carrière. Ils représentent 30 % des éducateurs sportifs du panel.

Avec une moyenne d'âge de 29 ans en 2009, ils sont plus jeunes que les salariés de la première catégorie. Ce sont

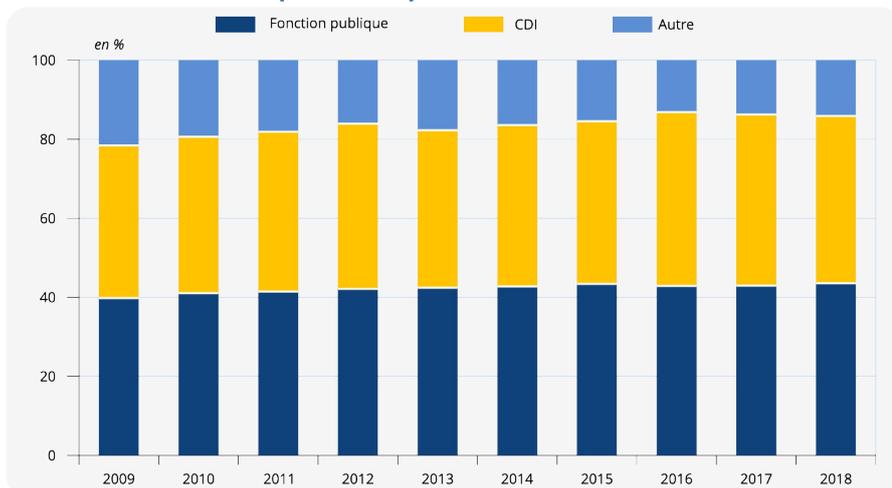
également plus souvent des femmes que dans le premier type de parcours, puisque ces dernières représentent 38 % des éducateurs sportifs de ce groupe.

En 2009, et plus globalement entre 2009 et 2018 pour les années durant lesquelles ces salariés exercent le métier d'éducateur sportif comme activité principale, leur nombre d'heures rémunérées est généralement limité. En effet, ils effectuent en moyenne moins de 900 heures dans l'année, plus de 40 % d'entre eux effectuant moins du quart de la durée annuelle légale de travail pour un temps plein. Ainsi, leur salaire annuel net ne dépasse pas 11 000 € en moyenne.

À un moment de leur carrière professionnelle, ces éducateurs sportifs se réorientent vers un autre métier. Cette reconversion a lieu en moyenne à l'âge de 32 ans et s'accompagne dans près de trois cas sur quatre d'une amélioration de la situation professionnelle. Celle-ci se traduit notamment au niveau du salaire ► **figure 3**, puisque 72 % de ces salariés voient leur salaire annuel net total augmenter suite au changement de métier. Cette augmentation est supérieure à 20 % pour plus de la moitié des éducateurs sportifs de cette catégorie. L'amélioration de la situation professionnelle se concrétise également par une stabilisation du contrat du poste principal dans 5 % des cas. Ainsi, parmi les éducateurs sportifs dont le contrat du poste principal n'était ni dans la fonction publique, ni en CDI avant le changement de métier, 20 % acquièrent un CDI au moment de la reconversion, et 6 % rejoignent la fonction publique.

Dans les autres situations, il n'y a pas d'augmentation du salaire ni de stabilisation du contrat. La reconversion se fait alors plus tard, à 35 ans en moyenne. Dans près d'un cas sur cinq, ces changements coïncident avec un changement de commune de résidence.

► 2. Répartition des éducateurs sportifs salariés faisant carrière dans le métier selon les caractéristiques de leur poste



Source : Insee, panel tous salariés 2009-2018.

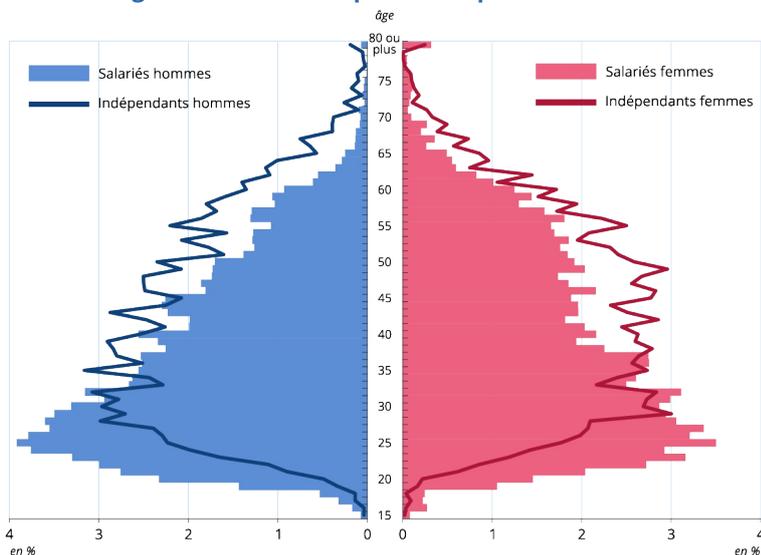
► Encadré 2 – Les éducateurs sportifs non salariés

Le métier d'éducateur sportif peut être exercé dans le cadre d'une activité salariée ou en tant que non-salarié. En 2018, environ un éducateur sportif sur trois exerce son métier en tant qu'indépendant. Cette proportion croît régulièrement ; elle n'était que de un sur cinq en 2009.

Comme pour les salariés, les non-salariés sont principalement des hommes (37 % de femmes en 2018). Les indépendants sont moins jeunes que les salariés ► **figure** puisqu'ils ne représentent que 14 % des éducateurs sportifs de moins de 25 ans, contre 39 % de ceux de 50 à 64 ans.

Les sources disponibles ne permettent pas de suivre les non-salariés d'une année sur l'autre. Le champ de cette étude, qui vise à analyser les parcours, est donc restreint aux éducateurs sportifs salariés.

Pyramide des âges des éducateurs sportifs indépendants et salariés en 2018



Lecture : près de 4 % des hommes exerçant le métier d'éducateur sportif en tant que salarié ont 25 ans.
Source : Insee, recensement de la population 2018.

Le poste principal des éducateurs sportifs de cette catégorie correspond à un CDI dans 45 % des cas en 2009 et cette part augmente au fil des années pour atteindre près de 55 % en 2018. Ce poste est dans la fonction publique dans moins d'un cas sur cinq. L'activité d'éducateur sportif, même quand elle est secondaire, est également exercée dans le cadre d'un CDI dans plus de la moitié des cas.

Le métier d'éducateur sportif est de plus en plus présent au fil des années : sa part dans le nombre d'heures de travail passe de 40 % en 2009 à 60 % en 2018. Le constat est le même en ce qui concerne la rémunération, puisque le métier d'éducateur sportif, qui ne constitue que 42 % du salaire annuel net moyen en 2009, en représente 61 % en 2018.

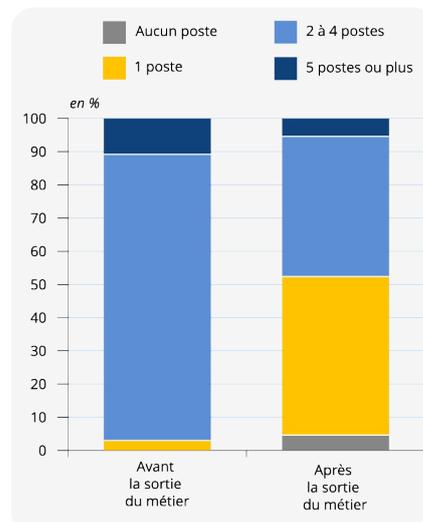
La moyenne du salaire annuel net total, tous postes cumulés, croît au fil des années, passant de 17 100 € en 2009 à 20 800 € en 2018. Elle reste inférieure à celle des salariés de la première catégorie, aux parcours continus, en raison d'un nombre d'heures rémunérées plus faible, mais le salaire horaire net moyen s'établit à près de 15 € en 2018, comme dans le premier groupe.

Un métier d'éducateur sportif parfois éphémère : un cas sur quatre

24 % des salariés ayant au moins un poste d'éducateur sportif en 2009 ne font qu'un passage éphémère dans le métier. Leur moyenne d'âge est de 31 ans en 2009 et 41 % d'entre eux sont des femmes.

L'activité d'éducateur sportif est presque toujours secondaire dans ce type de parcours : seuls 3 % des salariés de ce groupe l'exercent en tant qu'activité principale en 2009. Cette proportion atteint 7 % l'année précédant la sortie complète du métier. 65 % des salariés de cette catégorie n'ont, entre 2009 et 2018, un poste d'éducateur sportif que durant une ou deux années au maximum.

► 4. Répartition des salariés quittant le métier d'éducateur sportif selon le nombre total de postes occupés dans l'année



Lecture : avant de quitter le métier d'éducateur sportif, près de 90 % des salariés occupent 2 à 4 postes dans l'année.

Source : Insee, panel tous salariés 2009-2018.

Après le changement de métier, seuls 5 % des heures rémunérées et 6 % du salaire annuel net total sont réalisés sur un poste d'éducateur sportif, et 15 % des anciens éducateurs sportifs n'occupent aucun poste salarié la première année, avant de rejoindre leur nouveau métier. Le salaire annuel net total atteint en moyenne 13 800 €.

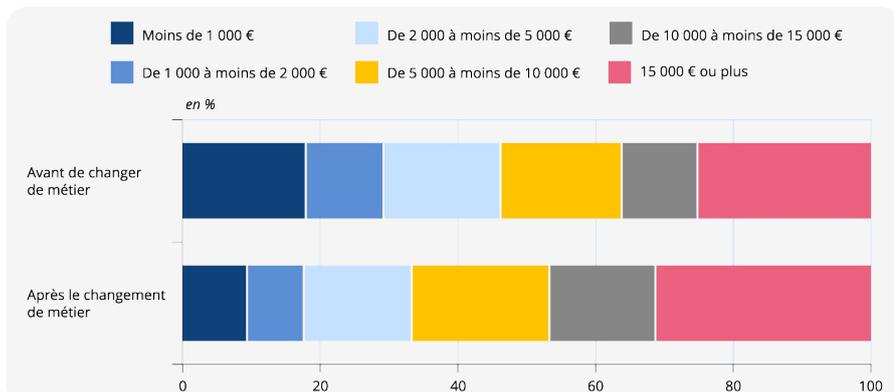
Une activité pas toujours principale, mais qui dure dans le temps : un salarié sur dix

D'autres salariés exercent également le métier d'éducateur sportif de manière durable. Ils représentent 11 % des salariés occupant au moins un poste d'éducateur sportif en 2009. Les salariés

ayant ce type de parcours sont également plus âgés que l'ensemble des éducateurs sportifs (37 ans en moyenne), mais plus jeunes que ceux du premier groupe.

Le métier d'éducateur sportif n'est le plus souvent pas l'activité principale de ces salariés, même si près de deux sur trois occupent au moins un poste d'éducateur sportif pendant au moins neuf ans entre 2009 et 2018. Seuls 30 % des salariés ayant ce type de parcours ont un poste principal d'éducateur sportif en 2009, mais cette part augmente année après année pour atteindre 57 % en 2018. Dans les autres cas, ces salariés occupent en premier lieu des postes principaux de professeur de l'enseignement secondaire, ou bien d'animateur socioculturel et de loisirs.

► 3. Répartition des éducateurs sportifs salariés changeant de métier selon leur salaire annuel net total



Lecture : après avoir changé de métier, plus de 30 % des anciens éducateurs sportifs salariés ont un salaire annuel net total de 15 000 € ou plus.

Source : Insee, panel tous salariés 2009-2018.

Avant de quitter les métiers du sport, seuls 3 % des salariés ont un seul poste sur l'année. En moyenne, les éducateurs sportifs de cette catégorie de parcours occupent trois postes par an. En quittant ce métier, ils choisissent, pour la plupart, de se recentrer sur un nombre plus limité de contrats. Durant la première année sans aucun poste d'éducateur sportif, leur nombre moyen annuel de postes tombe à 1,9 et 48 % d'entre eux n'occupent plus qu'un seul poste dans l'année ► **figure 4**.

Un peu plus d'un salarié sur trois travaille à temps plein avant de quitter le métier d'éducateur sportif. En moyenne, seules 16 % des heures rémunérées le sont au titre d'un poste d'éducateur sportif en 2009. Suite à la sortie du métier d'éducateur sportif, le nombre d'heures de travail augmente dans 44 % des cas.

L'activité principale des salariés de cette catégorie, que ce soit pendant la période de pratique du métier d'éducateur sportif ou après l'avoir quitté, se situe le plus souvent dans les métiers d'animateurs

socioculturels et de loisirs, dans les collectivités locales ou dans l'enseignement.

Des parcours qui échappent au suivi : un cas sur cinq

Parmi l'ensemble des salariés occupant au moins un poste d'éducateur sportif en 2009, 18 % des salariés sortent du panel de suivi entre 2009 et 2018 (hors départs en retraite au cours de cette période), sans y revenir par la suite durant cette même période. Ils n'ont alors plus d'activité professionnelle ou exercent une profession en tant que non-salariés.

Ces éducateurs sportifs ont en moyenne 32 ans en 2009 et sortent du panel en moyenne à l'âge de 37 ans. En 2009, leur activité principale est le métier d'éducateur sportif dans trois cas sur quatre. Mais l'année précédant leur sortie du panel, ils ne sont plus que 45 % à avoir cette profession comme activité principale.

Leur nombre d'heures rémunérées est inférieur à 900 en 2009 et diminue au fil des ans. L'année précédant leur sortie du panel, seuls 5 % sont rémunérés pour une durée au moins équivalente à un temps plein annuel, tous postes cumulés, et 53 % effectuent moins d'un quart de ce nombre légal d'heures pour un temps plein. Par suite, le salaire net annuel moyen de ces salariés est plutôt faible et diminue année après année pour atteindre 9 800 € avant la sortie du panel.

L'âge de sortie du panel de ces salariés, le nombre d'heures rémunérées et la diminution de celles-ci au fil des années laissent penser qu'une partie au moins de ces éducateurs sportifs choisissent de se lancer progressivement dans une activité en tant qu'indépendants, avant de se consacrer exclusivement à cette activité non salariée. ●

Hervé Bovi, Lucile Cros, Alain Maillouchon (Insee)

► Sources

Les données utilisées dans cette étude sont issues de la **base tous salariés 2018** et du **panel tous salariés**. Ces sources sont constituées principalement à partir des données sociales nominatives (DSN) pour le champ privé et du système d'information sur les agents du service public (Siasp) pour les trois versants de la fonction publique (d'État, territoriale et hospitalière).

La base tous salariés 2018 présente des informations sur tous les postes occupés par les salariés en 2018 et en 2017. Elle fournit un panorama exhaustif chaque année. Un poste correspond au cumul des périodes d'emploi d'un salarié dans un même établissement. Le panel tous salariés permet de suivre un échantillon de salariés année après année. Dans cette étude, la période de suivi va de 2009 à 2018.

Les données présentées dans l'encadré sur les non-salariés sont issues des **recensements de la population** de 2009 et 2018.

► Méthodologie

La sélection des **éducateurs sportifs** dans la base tous salariés 2018 et dans le panel tous salariés 2009-2018 s'est opérée à partir des salariés travaillant dans la catégorie socioprofessionnelle (CSP 2003) « 424A ». Cette catégorie correspond aux moniteurs et éducateurs sportifs et aux sportifs professionnels. Elle intègre également les guides de musée. Ces derniers ont été écartés, en éliminant les postes appartenant aux établissements dont l'activité principale se trouve dans la gestion des musées (APET 9102Z). La mise à l'écart des sportifs professionnels a été effectuée en supprimant tous les postes dans des établissements ayant une activité principale liée au sport (APET commençant par 931) avec un salaire horaire net supérieur à 60 €.

Les **cinq types de parcours** ont été définis comme suit, en répartissant successivement les salariés dans cet ordre :

- Les salariés quittant le panel entre 2010 et 2018, à un âge inférieur à 62 ans, et n'y revenant pas par la suite sur la période, constituent la cinquième catégorie, « **des parcours qui échappent au suivi** ».
- Parmi les autres, les salariés ayant le métier d'éducateur sportif comme poste principal sur l'ensemble de la période, sauf une année au maximum, constituent la première catégorie, « **des carrières durables en tant qu'éducateur sportif** ».
- Les salariés ayant un poste d'éducateur sportif comme poste principal en 2009 et qui prennent un poste principal dans un autre métier une année donnée, sans revenir par la suite à un poste principal d'éducateur sportif, constituent la deuxième catégorie, « **des changements de métier, souvent pour gagner en stabilité** ».
- Parmi les éducateurs sportifs restants, ceux qui ont au moins un poste d'éducateur sportif pendant au moins la moitié des années, et au moins un sur une des deux dernières années, constituent la troisième catégorie, « **une activité pas toujours principale, mais qui dure dans le temps** ».
- Enfin, les salariés restants constituent la quatrième catégorie, « **un métier d'éducateur sportif parfois éphémère** ».



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Pour en savoir plus

- **Dietsch B. (Injep), Lochet J.-F., Neveu P. (Direction des Sports)**, « L'insertion professionnelle des diplômés BPJEPS éducateur sportif et animateur socioculturel avant la crise sanitaire », *Notes et rapports*, n° 2022/04 (2022, avr.)
- **Dietsch B. (Injep)**, « Les diplômés 2019-2020 d'un BPJEPS éducateur sportif ou animateur », *Fiche repères*, n° 40 (2021, déc.)
- **Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports**, « Atlas 2015 des éducateurs sportifs déclarés », édition 2015.
- **Flachere M., Kourdo J. (Insee)**, « Sport et animation : des métiers en forte expansion dans un secteur en pleine mutation », *Insee Analyses Occitanie*, n° 87 (2019, déc.)
- **Dumartin S., Mouhali K. (Insee)**, « L'emploi dans les métiers du sport et de l'animation : entre instabilité et tremplin », *Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine*, n° 75 (2019, juin)
- **Delhomme I., Deroin V. (Insee)**, « Au cœur du sport, une forte progression des indépendants à côté des associations », *Insee Analyses Pays de la Loire*, n° 68 (2018, déc.)
- **Maillouchon A., Neveu-Cheramy L. (Insee)**, « Métiers du sport et de l'animation en Bretagne : des emplois qui s'adaptent à une activité irrégulière », *Insee Analyses Bretagne*, n° 66 (2017, déc.)

